AVENANT N°2

ART. 26 – SPECIALES

L'organisateur doit s'engager à respecter l'intégralité du cahier des charges du Championnat de France, et plus particulièrement les points concernant les spéciales.
Le kilométrage total sur les deux jours doit être supérieur à 40 kms.
La piste doit être balisée de bout en bout, le début, le sens et la fin clairement précisés par banderoles ou panneaux.
Le coureur doit passer l'arrivée et ne peut pas s'arrêter dans les 30 mètres suivants. La ligne des 30 mètres doit être signalée par un panneau.
La spéciale en ligne doit être exempte de toute possibilité de couper.
Leur installation doit être terminée 48 heures avant le départ afin que les concurrents puissent les reconnaître à pied.
À titre expérimental, lors de l'épreuve finale du championnat, la reconnaissance en vélo ou vélo électrique est autorisée. Cette autorisation reste toutefois soumise aux conditions météorologiques. En cas de conditions défavorables, la reconnaissance à vélo pourra être interdite. Les concurrents seront informés de la décision de la Commission avant l'épreuve.

Les spéciales, en aucun cas, ne peuvent être secrètes.
La prise des temps se fera au 1/100ème de seconde, le départ étant donné individuellement à chaque conducteur.
Les pilotes sont tenus de prendre le départ de la spéciale lorsque le signal leur en est donné par le Directeur de course ou le responsable de la spéciale. Tout refus de prendre le départ au signal peut être sanctionné d'une pénalité de temps.
La spéciale en ligne peut être ou non chronométrée au premier tour. Le Directeur de course en accord avec le jury doit le préciser avant le départ de chaque manche.
Un service de secours doit être présent et des commissaires en nombre suffisant devront contrôler son bon déroulement.

ATTENTION
Tout pilote qui se retrouve involontairement hors du balisage doit reprendre la piste à l'endroit où il est sorti.

➢ SANCTIONS

Couper volontairement le balisage	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Ne pas reprendre la piste à l'endroit où l'on est sorti	1 minute
Renverser volontairement le piquetage	1 minute
~~Reconnaître la spéciale autrement qu'à pied, en vélo ou vélo électrique avant la course~~	~~Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification~~
Refuser de prendre immédiatement le départ au signal de l'officiel	1 minute